

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- **Prénom :** ----- **Date:**----- **Heure :** -----

Statut	Cocher
Élève	<input type="checkbox"/>
Parent d'élève(s)	<input type="checkbox"/>
Agent de la collectivité	<input type="checkbox"/>
Fournisseur	<input type="checkbox"/>
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	<input type="checkbox"/>
Risque de circulation	<input type="checkbox"/>
Risque externe	<input type="checkbox"/>
Risque incendie / explosion	<input type="checkbox"/>
Risque lié au construit	<input type="checkbox"/>
Risque lié aux équipements de travail	<input type="checkbox"/>
Risque mental	<input type="checkbox"/>
Risque physique	<input type="checkbox"/>

Observation :

.....

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
